

Nos Réf. : Env CV
décision/ avenant au marché sans formalité préalable avec la société CULLIGAN

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son art. L. 5211-10,

Vu la délibération en date du 15 janvier 2003 par laquelle le conseil communautaire l'a chargé, par délégation, « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, y compris les marchés de maîtrise d'œuvre, dans une limite de 90'000 euros H.T. »

Vu la décision n° 2004-06-11 encadrant les conditions de location - maintenance d'une fontaine à eau par la société CULLIGAN

Considérant qu'il convient de définir les prix de consigne des bouteilles mises à disposition

Décide

Art. 1 -Un avenant au contrat de location-maintenance d'une fontaine à eau froide et à eau tempérée est signé avec la société CULLIGAN.

Cet avenant précise les coûts de consigne des bouteilles mises à disposition par la société CULLIGAN dans le cadre du marché de location - maintenance d'une fontaine à eau.

Art. 2 -Les prix unitaires de ce l'avenant n°1 sont les suivants :

- prix de dépôt d'une bouteille d'eau : 6.40 € HT/bouteille
- prix de reprise d'une bouteille d'eau : - 6.40 € HT/bouteille

Art. 3 -Monsieur le Président, en vertu de la délibération du 15 janvier 2003 susvisée, est autorisé à signer l'avenant correspondant.

Art. 4 -Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines.

Art. 5 -Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
- ✓ Madame le Comptable de la Trésorerie de Versailles,

Fait en 2 exemplaire, à Versailles, le 10 NOV. 2004

Le Président,



Etienne PINTÉ
Député-Maire de Versailles

**Avenant n°1 au marché sans formalité préalable
pour la location-maintenance d'une fontaine à eau
et la fourniture de bonbonnes et gobelets**

Entre :

La SOCIETE CULLIGAN, dont le siège social est situé 2ter, Rue Pierre Curie, Rond-Point des Gâtines à PLAISIR (78 370)., représentée par Monsieur DENON, directeur, ci-après dénommé « le titulaire »

Et

La COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND PARC, représentée par Monsieur Etienne PINTE, Président, ci-après dénommée « la collectivité »

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

La société CULLIGAN met à disposition de la communauté de communes du Grand Parc, 7 Rue des Chantiers, une fontaine à eau froide et à eau tempérée. Elle assure l'entretien (changement du kit sanitaire et/ou des filtres) selon la réglementation en vigueur. Elle fournit les bonbonnes et gobelets nécessaires à l'utilisation des fontaines et assure la reprise des bonbonnes vides.

Article 1 : Objet de l'avenant

Les bouteilles mises à disposition de la communauté de communes du Grand Parc par la société CULLIGAN sont des bouteilles consignées. Le présent avenant fixe le prix de cette consigne.

Article 2 : Date d'effet et durée

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature et arrive à échéance dans les mêmes conditions que le marché principal auquel il se rattache.

Article 3 : Décomposition du prix

Le bordereau des prix unitaires est complété comme suit :

- prix de dépôt d'une bouteille d'eau : 6.40 € HT/bouteille
- prix de reprise d'une bouteille d'eau : - 6.40 € HT/bouteille

Article 4 : Paiement

Le paiement de la prestation est effectué au vu des factures et bons de commande correspondants.

Article 5 : Autres dispositions

Les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

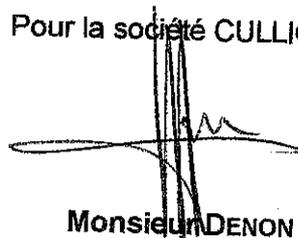
Fait à Versailles en deux exemplaires, le 10 NOV. 2004

Pour la Communauté de Communes
du Grand Parc



**Monsieur PINTÉ
Président**

Pour la société CULLIGAN



**Monsieur DENON
Directeur**

Culligan YVELINES-HAUTS DE SEINE

2 ter, rue Pierre Curie (Rond-Point des Gâtines)
78370 PLAISIR
ACCUEIL ET COMMERCIAL ☎ 01 30 79 68 66
Fax 01 30 79 68 69
R.C. 669 804 858 - URSSAF 73378165001